

Aux bourses sur critères sociaux, s'ajoutent deux compléments de bourse spécifiques.

- **Reconnaitre le mérite tout au long des études universitaires** : l'aide au mérite, d'un montant de 200€ par mois, est attribué à deux types d'étudiants boursiers : d'une part, les lycéens ayant obtenu une mention très bien au baccalauréat, quelle que soit la filière d'enseignement supérieur qu'ils choisissent, et d'autre part, aux « lauréats étudiants » identifiés par les universités comme appartenant aux 20% des meilleurs étudiants titulaires de la licence de l'année. En 2009-2010, près de 21 000 étudiants ont bénéficié d'une aide au mérite.
- **Encourager la mobilité internationale** : le complément d'aide à la mobilité internationale, dont le montant est de 400 € par mois, vient en aide aux étudiants boursiers qui partent entre 2 et 9 mois à l'étranger pour suivre une formation supérieure dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuer un stage international.